NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

82 N° 4 1960

In Memoriam Le Père Joseph Creusen, S.J. (1880-1960)

René CARPENTIER (s.j.)

p. 405 - 407

https://www.nrt.be/fr/articles/in-memoriam-le-pere-joseph-creusen-s-j-1880-1960-1872

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

In Memoriam
Le Père Joseph Creusen, S. J.
(1880 - 1960)

Le Père Joseph Creusen vient de s'éteindre au Collège théologique et philosophique d'Egenhoven-Louvain, le 28 mars 1960. Très atteint déjà par le mal qui devait l'emporter, il était rentré de Rome à la fin de 1957. Il venait d'y célébrer son jubilé de soixante ans de vie religieuse. Après deux longues années d'effacement, en tous points édifiantes de piété et de simplicité, il s'en va vers Dieu trois semaines avant d'atteindre ses quatre-vingts ans.

Il était né en effet à Liège le 18 avril 1880. Entré dans la Compagnie de Jésus le 23 septembre 1897, ordonné prêtre le 24 août 1912, il émettait sa profession solennelle le 2 février 1915. Docteur en philologie classique de l'Université de Louvain en 1907, il avait ainsi acquis, avant d'être orienté vers sa vraie carrière, une première formation scientifique qui devait lui être très utile dans les recherches exactes qu'il poursuivra toute sa vie sur un tout autre terrain.

Dès le début de ses études théologiques au collège de la Compagnie de Louvain (1909-1913), il fut remarqué par le Père Vermeersch et commença sous sa direction ses études de droit canonique. Les contemporains ont gardé le souvenir de la collaboration très intime qui s'établit dès lors entre le maître et le disciple. Lorsque, à partir de 1918, le Père Vermeersch enseigna à Rome, sa chambre avec les livres et les classeurs qui la remplissaient devenait celle du Père Creusen pendant les mois de cours, et, aux vacances, était recédée simplement à son premier occupant, comme s'il ne l'avait jamais quittée. Cela dura plusieurs années.

Cette collaboration allait presque aussitôt aboutir à un grand ouvrage. Dès 1914, le Père Creusen avait commencé l'enseignement du droit canonique au collège de son ordre alors réfugié à Bruxelles. En 1918, il y ajouta la chaire de théologie morale, que quittait le Père Vermeersch et qu'il gardera vingt ans. Il a raconté lui-même [1] comment sur sa suggestion le maître et le disciple publièrent dès 1918 un exposé sommaire du nouveau code de droit canonique (*Summa novi Iuris*, Malines, Dessain, 4 éditions de 1918 à 1921) dont, en pleine guerre, le texte officiel leur avait été fourni gracieusement

1. *In Memoriam, le R. P. Vermeersch*, *N.R.Th.*, 1936, p. 821.

par le nonce apostolique de Bruxelles. Mais il fallait faire davantage. En 1919, ils décidèrent de rédiger, en se partageant les diverses parties du code, un commentaire plus étendu : *Epitome Iuris Canonici*, dont les trois volumes parurent en 1922 et 1923. C'est le Père Vermeersch qui fixa les proportions de l'œuvre pour l'adapter aux besoins de l'enseignement et des lecteurs. Avec bonheur, sans doute, car à l'heure actuelle, l'ouvrage a atteint sa septième édition. Depuis 1936, la responsabilité et la mise à jour continuelle de cette grande œuvre, claire, didactique, équilibrée, où les deux auteurs démontrent une considérable science des sources et un esprit d'adaptation résolue aux nouvelles dispositions, incomba entièrement au Père Creusen, aidé depuis 1950 par son élève le révérend Père Bergh.

En même temps, en juin 1918, il publiait en français un exposé sommaire de la législation particulière des religieux, telle qu'elle avait été pour la première fois coordonnée par le nouveau code : *Religieux et Religieuses d'après le droit canonique* allait connaître une large diffusion. Utilisant les travaux déjà parus sur le nouveau *De Religiosis* du code, la deuxième édition de 1921 atteignait la forme plus complète que cette œuvre éminemment pratique et fruit d'une expérience sans cesse enrichie n'a cessé de développer jusqu'à la septième édition en 1957 avec ses XVI-338 pages (Museum Lessianum, Desclée De Brouwer).

Le Père Creusen fut professeur à Louvain jusqu'en 1938. Pendant cette période il fut appelé à plusieurs reprises à occuper la chaire de théologie morale à l'étranger : à l'Institut Catholique de Paris, au scolasticat S.J. de Lyon, à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, au collège S.J. de Montréal.

C'est durant ces années aussi que sa collaboration à la *Nouvelle Revue Théologique* se fait des plus actives. Les tables ne mentionnent pas moins de 91 articles, notes, bulletins canoniques, consultations, parfois considérables. Rappelons seulement les grands articles sur l'onanisme conjugal, le vœu du plus parfait, la chasteté, les « faits merveilleux » de Belgique ; les deux articles sur le pontificat de Pie XI. En 1936, il publiait une adaptation de l'ouvrage allemand de l'abbé Ehl : *Direction spirituelle des Religieuses* (Museum Lessianum), destiné aux prêtres chargés de Religieuses.

A cette période appartient une de ses initiatives les plus heureuses : la fondation en 1925 de la *Revue des Communautés Religieuses*. Obéissant à la préoccupation d'éclairer régulièrement les religieux non prêtres et les religieuses, elle publierait avant tout les documents du Saint-Siège et leurs commentaires, des études sur les diverses obligations de l'état religieux, des consultations, des renseignements, une bibliographie. Durant de longues années, le fondateur de la revue en fut le premier et infatigable rédacteur. Ici encore, il montra sa

faculté d'adaptation rapide aux appels de l'heure. En formulant pour la première fois en un tout ordonné et avec une grande maîtrise les lois de la vie religieuse, le code avait inauguré pour l'état de perfection une période nouvelle, dont les développements, aboutissant à l'extraordinaire fécondité en ce domaine du règne de Pie XII, allaient montrer toute l'importance. La *Revue des Communautés Religieuses* serait prête pour cette période de progrès.

Aussi bien, est-ce à Rome même que, dès 1938, le Père Creusen allait prendre part de plus près à cet important mouvement de l'Eglise. A l'Université Grégorienne, le Père Vidal venait de mourir. Le Père Creusen fut appelé à le remplacer comme professeur ordinaire à la Faculté de droit canonique. Peu après il était nommé consulteur de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, puis de la Sacrée Congrégation des Religieux, où il devint dès 1947 membre de la Commission des instituts séculiers. Ces hautes fonctions lui valurent des travaux très absorbants et une énorme correspondance, toujours très fidèlement tenue à jour. Ces devoirs rendirent forcément plus difficiles de nouvelles œuvres. Toutefois, outre les revisions plus ou moins profondes et les rééditions de la *Theologia Moralis* du Père Vermeersch (Volume II, 3e édition en 1937; volume III, 4e édition en 1948), de l'*Epitome Iuris Canonici* et de ses propres ouvrages, il rassembla patiemment dans ses moments libres les matériaux d'une biographie de son ancien maître, qui parut en 1947 sous le titre : *Le R. P. Arthur Vermeersch, l'homme et l'œuvre* (Museum Lessianum). Il y décrit, avec l'exactitude du philologue et souvent l'humour de celui qui a partagé intimement la vie de son confrère, la vocation, le rayonnement scientifique et spirituel, les admirables vertus, l'activité infatigable de cet homme exceptionnel que fut, jusqu'à son dernier jour, le Père Vermeersch.

C'est le moment de rappeler la profonde amitié, empreinte de vénération de la part du disciple, qui lia les deux canonistes. La carrière du Père Creusen eut le privilège de prolonger celle de son maître. Sans doute la différence des deux tempéraments intellectuels se révéla dès l'abord et ne cessa de s'affirmer. Le Père Vermeersch, juriste de première formation, saisissait les questions avant tout sous leur aspect plus spéculatif de droit ou de morale et se portait moins vers les recherches historiques, qui d'ailleurs s'accordaient mal avec sa productivité dévorante. Au contraire c'est dans l'étude des textes que ses dispositions scientifiques originelles orientaient le Père Creusen. Mais celui-ci suivit facilement son maître dans sa grande adaptation au réel et son interprétation progressiste de la législation nouvelle.

Le 23 octobre 1947, l'Université de Louvain voulut reconnaître la valeur scientifique du Père Creusen et ses importants travaux en lui conférant le Doctorat honoris causa en droit canon.

En marge de l'incessant labeur du canoniste et du moraliste, il faut placer tout ce qu'un zèle apostolique sans cesse en éveil inspira au Père Creusen. Prédicateur assidu de retraites ecclésiastiques et religieuses, il organisa ou prêcha en Belgique et en France de nombreuses retraites collectives pour Supérieures de religieuses. En 1938, il prit une part active en France au « mois sacerdotal », sorte de « troisième an » pour les prêtres diocésains. A plusieurs reprises, il aida les associations d'infirmières pour l'étude des questions de morale professionnelle. Il participa en France aux efforts d'organisation et aux journées de formation des religieuses hospitalières. A Rome, il accepta la charge d'instructions spirituelles régulières. Nombreux sont les Congrégations et les Instituts qu'il aida dans la rédaction ou la révision de leurs constitutions, parfois durant des semaines de travail.

Le Père Creusen fut toujours un religieux exemplaire. Sa fidélité aux observances était parfaite. En cela encore, comme par son labeur, il ressemblait à son ancien maître, qui aux jours les plus pressés n'admettait aucune diminution des temps d'oraison. Avec les années, sa cordialité ne cessa de croître et de pénétrer toute sa physionomie. Il animait vraiment les récréations. Son passage dans une communauté laissait l'empreinte de sa bonne humeur. De plus en plus il fut le bon Père Creusen. Sa dernière épreuve le trouva prêt. Au moment où son entourage le vit avec une peine profonde perdre graduellement ses facultés de travail et jusqu'au moyen de se mêler à une conversation, on ne put apercevoir en lui le moindre regret, le moindre retour sur soi. On vit alors que sa vertu avait pénétré jusqu'en ses forces inconscientes : elle ne demandait plus d'effort. Et quant à sa prière, elle survivait à son épuisement, parce qu'elle n'avait besoin que d'union. « Un grand canoniste et un saint prêtre » : parmi les nombreux témoignages les plus flatteurs qui ont afflué après sa mort, choisissons celui-là, qui résume cette vie d'un fidèle serviteur de l'Eglise, parfaitement unifiée dans la science et la vertu.

René CARPENTIER, S. J.